

**RÉPUBLIQUE DU BELARUS**  
**Institut de protections radiologique**  
**Minsk**

---

14 septembre 2000

**Au Président de la République du Belarus**  
***A.G.Loukachenko***

Estimé Aleksandr Grigorievitch !

Le 6 juin 2000 Le Comité Scientifique des Nations Unies sur les effets des Radiations Atomiques (UNSCEAR) a sanctionné et publié un nouveau rapport scientifique (UNSCEAR-2000), dans lequel de nouvelles estimations des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl sont formulées. Le nouveau rapport met un accent particulier sur l'estimation de la santé humaine suite à la catastrophe de Tchernobyl. Le Comité se base dans ses calculs et estimations sur les critères standard internationaux de sécurité nucléaire, adoptés par l'AIEA. Les auteurs du rapport affirment : "quoique le personnel de la centrale d'énergie atomique subisse le plus grand risque de rayonnements, la majorité de la population n'aura probablement pas de graves conséquences pour sa santé en relation avec l'influence radiologique de l'accident de Tchernobyl".

De telles conclusions sont possibles parce que l'information scientifique sur la dépendance des maladies des habitants des régions de Tchernobyl des doses (de radioactivité) reçues, ne parvient pratiquement pas à l'ONU de Biélorussie.

De cette façon, à cause du silence sur l'ampleur de la morbidité des enfants et de la non information de l'Occident sur ce sujet, la plupart des états étrangers se sont fait l'idée que les conséquences de la catastrophe du siècle sont insignifiantes pour la population du Belarus.

Aujourd'hui, ce sont seulement des "fanatiques" isolés et compatissants qui investissent des moyens pour l'aide aux victimes de la catastrophe de Tchernobyl, qui portent des médicaments etc., ce qui est sans proportion avec les nécessités.

En comparaison avec la grande quantité de dispensaires et d'exams de la santé des habitants des régions de Tchernobyl, effectués par le Ministère de la santé RB, des exams systématiques parallèles, au moyen de spectromètres pour le rayonnement humain (SRH), et la détermination de la corrélation entre les doses de radioactivité et les maladies constatées des habitants du Belarus sont pratiquement absents dans la république.

Ce n'est qu'en effectuant conjointement les mesures avec SRH de l'incorporation du césium-137 dans l'organisme et les exams médicaux de la population qu'il est possible de déterminer le lien causal (la dépendance des doses) entre l'augmentation des maladies et l'incorporation des radionucléides dans l'organisme humain. Ces connaissances ne peuvent être obtenues que dans les régions de Tchernobyl du Belarus, d'Ukraine et de Russie. Elles pourraient être un facteur important pour l'organisation de la radioprotection et le traitement médical des personnes, pour convaincre la communauté internationale de la nécessité d'une aide au Belarus et d'une réduction de l'irradiation des habitants ainsi que des conséquences de l'accident dans la centrale de Tchernobyl (pour le

moment le lien causal avec la catastrophe de Tchernobyl n'est reconnu que pour le cancer de la thyroïde).

Sur le fond, beaucoup d'erreurs et de mauvais calculs ont été faits pour la radioprotection de la population au cours des 14 années passées après la catastrophe de Tchernobyl. Jusqu'à présent personne n'a fait le calcul comparatif de la rationalité économique soit de garantir la sécurité de séjour pour les habitants d'une zone de grand risque, soit d'évacuer les habitants des régions contaminées à plus de 15 Ci/km<sup>2</sup> par le césium-137.

Au cours des mêmes années, l'Ukraine a bien été capable d'évacuer tous les habitants des régions de Tchernobyl, dont la densité de contamination du territoire dépassait 15 Ci/km<sup>2</sup>, alors qu'au Belarus plus de 135 mille personnes vivent sur des terres avec cette même contamination de césium-137 et même 9-10 mille personnes vivent dans une zone dont la contamination est supérieure à 40 Ci/km<sup>2</sup>.

Cette politique sociale et sanitaire dans les régions de Tchernobyl a programmé le destin des personnes malades avec une courte durée de vie.

Nous avons tous écouté le Ministre de la santé I.B.Zelenkevitch le 21 avril 1999 à l'Audition parlementaire de l'Assemblée nationale du Belarus, qui a dit, "1 million 940 mille personnes, dont 414 mille enfants, constituent le groupe de risque. Durant la période successive à l'accident 1100 enfants ont été opérés du cancer de la thyroïde. La morbidité des victimes de la catastrophe est plus élevée que celle de la population non touchée, et dénote une tendance à la croissance annuelle..."

D'après la déclaration du député A.E. Volkov, lors d'auditions parlementaires à l'Assemblée nationale du Belarus le 25 avril 2000, il ressort que parmi les 85.900 enfants examinés par les médecins dans les régions de Stolin, Luninetz et Pinsk de la province de Brest, 27.000 présentent une pathologie à la glande thyroïde, 23% une pathologie cardiaque, 22% des maladies du tube digestif. 13,7% seulement des enfants sont classés dans la catégorie "pratiquement sain" (avant l'accident à la centrale Tchernobyl en 1986, ces enfants représentaient env. 80%).

La vérité qu'une série de scientifiques tentent de faire parvenir au Chef de l'état et au Président du Gouvernement provoque l'irritation des "notables" officiels de la médecine, et ces derniers temps le blocage et un "coup de main" contre l'Institut "Belrad", jusqu'à la tentative de stopper son travail d'examens au moyen de SRH (le Ministère de la santé a envoyé des directives aux administrations sanitaires régionales et citadines de Minsk d'interrompre les travaux sur contrats avec l'Institut etc.).

La tâche principale des scientifiques est de Vous dire la vérité, aussi amère soit-elle, et de faire des propositions constructives.

Les mesures réalisées chez plus de 65 mille enfants en 1996-2000 dans les villages des régions de Tchernobyl du Belarus, par les collaborateurs de l'Institut de protection radiologique "Belrad" (Institut "Belrad") dans des laboratoires mobiles munis de spectromètres pour le rayonnement humain (SRH), ont révélé des taux élevés d'incorporation de césium-137 dans leur organisme : 90% des enfants ont une incorporation de césium-137 supérieure à 15 Bq/kg, chez les enfants de beaucoup de villages jusqu'à 200-400 Bq/kg, chez certains enfants de malheureuses familles jusqu'à 1500-2000 Bq/kg, dans le village Doubline de la région de Braguine jusqu'à 3500-4000 Bq/kg, dans les villages Kirov et Khiltchikha de la région de Narovlia jusqu'à 4000-7000 Bq/kg de poids; les doses annuelles équivalentes maximales de ces enfants sont de 5-10 mSv/an.

Le lendemain de mon intervention à la télévision biélorusse le 20 avril 2000 sur les omissions du Ministère de la santé en matière de radioprotection des enfants, dans les normes de sécurité radiologique du Belarus NSR-2000, dans le nouveau Registre des doses de la population et dans les niveaux d'admission républicains NAR-99, le Ministère de la santé RB est intervenu avec une

réclamation envers notre Institut au sujet des mesures avec SRH de l'incorporation du césium-137 dans l'organisme des enfants, en déclarant que cette procédure physique était une activité médicale.

L'activité pratique de l'Institut de protection radiologique "Belrad" de mesures de l'incorporation des radionucléides au moyen de SRH est effectuée en conformité avec la Loi RB "De la sécurité radiologique de la population" et de la Loi RB "Du régime de droit des territoires victimes de la contamination suite à la catastrophe dans la centrale de Tchernobyl ", sur la base de la licence du Ministère des Situations Exceptionnelles de la République du Belarus (MSE RB) du 21.01.97 N°58 "pour le contrôle de la contamination radioactive du césium-137 dans l'environnement, les produits alimentaires, la production agricole, l'eau potable et l'organisme humain, et la mesure des doses reçues". L'Institut "Belrad" n'exerce pas d'activité médicale.

Les 7 SRH et les minibus des laboratoires radiologiques mobiles de l'Institut "Belrad" ont été achetés et reçus avec nos propres moyens et grâce à l'aide financière ou humanitaire des initiatives de bienfaisance pour Tchernobyl d'Allemagne, d'Irlande, des USA, de Norvège. Le Comité de standardisation d'état a effectué les contrôles et le SRH "Skrinner-3M" est "enregistré dans le Registre d'état des instruments de mesure sous le N° RB 0317 0999 99, son utilisation est autorisée au Belarus". Le laboratoire radiologique de l'Institut "Belrad" est accrédité par le Centre de standardisation biélorusse N° BY / 112.02.1.0.0288 du 29.12.97 et les travaux sont en cours pour une extension de la sphère d'accréditation.

Tous les travaux avec SRH sont effectués selon la méthode du Comité de standardisation d'Ukraine: "Recommandations méthodologiques pour la réalisation de mesures au moyen de SRH avec catalogage dosimétrique des agglomérations", et des travaux sont en cours pour l'attestation de cette méthode au Comité de standardisation du Belarus.

Le MSE, qui a délivré à l'Institut "Belrad" la licence pour une activité avec SRH, par lettre N° 16/1/1601 du 20.05.2000, confirme que les mesures effectuées par l'Institut "Belrad" avec SRH sont légales et que, conformément à la législation en vigueur RB, l'obtention de licences supplémentaires par l'Institut "Belrad" ne sont pas nécessaires.

L'expertise internationale de l'activité de l'Institut "Belrad" avec SRH, effectuée par le MSE auprès d'éminents scientifiques dans les centres scientifiques de Russie, d'Ukraine, de France et du Belarus a confirmé que les mesures au moyen de SRH sont une procédure physique et non une activité médicale, et que des autorisations supplémentaires (licences) ne sont pas nécessaires à l'Institut pour continuer.

Pendant toutes ces années, l'Institut "Belrad" a organisé son travail de telle sorte qu'il a effectué les mesures avec SRH de plus de 65 mille enfants et la protection radiologique au moyen de produits à base de pectine, en les fournissant à plus de 25 mille enfants, sans investir les moyens du budget de la république, mais en utilisant l'aide financière de nombreuses initiatives pour Tchernobyl des pays occidentaux, des fondations de bienfaisance internationales et ses propres ressources financières.

Depuis avril 2000 l'Institut "Belrad" a obtenu du Ministère de la santé RB une licence pour la production et l'utilisation du complément alimentaire à base de pectine "Vitapect". Oui, nous produisons "Vitapect" en autonomie financière (l'Institut "Belrad" est une organisation financièrement autonome, et n'est pas une structure commerciale) au prix de 2900 roubles pour une boîte d'un mois. Que le Ministère de la santé indique une de ses organisations qui produise des compléments alimentaires semblables à aussi bon marché.

Plusieurs milliers d'enfants ont déjà pris ce produit et l'effet de purification de leur organisme est de 40-80%.

Le 17 avril 1996 je suis intervenu à la conférence sur Tchernobyl au Parlement Européen, j'ai parlé de nos travaux de radioprotection des enfants, j'ai présenté un projet international pour la création indispensable de 12 laboratoires mobiles avec SRH pour mesurer l'incorporation du césium-137 dans l'organisme des enfants.

Notre Institut a pu attirer des sponsors d'Irlande, d'Angleterre, de Norvège, d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie, des USA et créer avec leur aide 7 laboratoires radiologiques mobiles avec SRH d'une valeur d'environ 250 mille dollars USA.. Ce n'est pas beaucoup, mais si chaque institut, chaque professeur, chaque scientifique parrainera des enfants concrets et aidera ces centaines de milliers de personnes dans les régions de Tchernobyl, il attirera des investisseurs de l'Occident et du Belarus, nous pourrons alors réellement aider toutes les victimes.

Après Votre intervention au Sommet du millénaire de l'ONU et l'appel à tous les pays d'aider la Biélorussie de surmonter les conséquences négatives de la catastrophe de Tchernobyl pour sa population, j'ai reçu une nouvelle invitation pour intervenir au Parlement Européen au début d'octobre 2000 avec une information complète sur la situation radiologique et écologique au Belarus, pour informer les députés, les journalistes et les populations d'Europe sur les mesures d'aide nécessaires aux enfants du Belarus.

Seule l'acquisition en Biélorussie des données authentiques pour la détermination de la dépendance de la radioactivité de l'augmentation des maladies du coeur, des reins, du diabète sucré, de la cataracte des yeux etc. permettront de convaincre les organisations internationales de l'existence des conséquences négatives de la catastrophe de Tchernobyl, non seulement pour la thyroïde, mais aussi pour les autres organes vitaux humains. Il est souhaitable d'effectuer ces recherches scientifiques en commun avec des spécialistes des pays occidentaux. Cela permettra d'attirer l'aide des organisations de bienfaisance de l'Occident pour l'amélioration de l'assainissement et du traitement médical des enfants.

En avril 2000 je me suis adressé à Vous, au Conseil de Sécurité, au Conseil des Ministres, avec la prière de défendre l'Institut contre les prétentions infondées du Ministère de la santé.

Le Conseil de Sécurité RB a d'abord chargé le Ministère des Situations Exceptionnelles d'étudier mon recours avec la participation du Ministère de la santé. Le MSE s'est adressé à des experts internationaux reconnus, qui ont conclu que les mesures avec SRH sont une procédure physique et que la licence existante du MSE pour les mesures de l'incorporation du césium-137 dans l'organisme des enfants est suffisante et que l'activité de l'Institut est légale.

Successivement à mon instance au Conseil des Ministres en août 2000, le Vice-Président du Conseil des Ministres, M.I.Demtchouk, a chargé l'Académie des sciences nationale d'étudier, avec la participation des spécialistes de l'ASN, du Ministère de la santé, du Comité de standardisation d'état, du MSE et de l'Institut "Belrad", la question de savoir à quelle espèce d'activité appartiennent les mesures avec SRH et si la licence du Ministère de la santé est nécessaire.

Ces discussions ont eu lieu à l'Académie des sciences et le président de l'ASN RB a adressé au Conseil des Ministres la conclusion que la notion "activité médicale" n'est pas formulée dans la législation du Belarus sur la santé publique et que l'Institut "Belrad" peut se conformer à la licence

du MSE. Les représentants du Ministère de la santé participaient à ces délibérations. Cependant cette position des scientifiques empêche le Ministère de la santé de maintenir le monopole sur les mesures radiologiques de l'homme au moyen du SRH. Alors le Vice-Ministre de la santé V.M.Orekovsky s'est adressé à un autre Vice-Président du Conseil des Ministres, B.V.Batoura, en affirmant que selon l'opinion des médecins les mesures avec SRH sont une activité médicale et il a reçu sa résolution "pour information et instruction". Cette décision a été préparée par le rédacteur V.S.Sergienko sans tenir compte de l'opinion de l'ASN RB et du MSE.

Cette décision frappe l'Institut "Belrad" d'interdiction pour l'activité de de mesures de l'incorporation des radionucléides dans l'organisme des enfants au moyen de SRH, en possession de l'Institut, et de leur radioprotection.

L'Institut "Belrad" n'exerce pas une activité médicale, mais il réalise le monitoring avec SRH et la radioprotection des enfants.

Les collaborateurs de l'Institut espèrent que notre travail sera soutenu par le Chef de l'état.

Je Vous prie de défendre l'Institut contre les prétentions infondées du Ministère de la santé RB et d'offrir à l'Institut la possibilité de poursuivre les travaux de radioprotection des enfants avec l'utilisation des SRH, en bénéficiant de l'aide des organisations de bienfaisance des pays occidentaux.

Directeur de l'Institut  
de protection radiologique  
membre correspondant de l'ASN RB,  
professeur, d.s.t.

V.B.Nesterenko